



SEINE-MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2021-195

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime / Bureau juridique

76-2021-11-23-00010 - Décision 21-033 du 23-11-21 portant subdélégation de signature en matière de compétences départementales non déconcentrées (4 pages)	Page 3
76-2021-11-23-00005 - Décision 21-036 du 23-11-21 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics (2 pages)	Page 8
76-2021-11-23-00004 - Décision 21-037 du 23-11-21 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages)	Page 11
76-2021-11-23-00009 - Décision 21-038 du 23-11-21 portant subdélégation de signature en matière de DML 27 (2 pages)	Page 18
76-2021-11-23-00008 - Décision 21-039 du 23-11-21 portant subdélégation de signature en matière DML 28 (2 pages)	Page 21
76-2021-11-23-00006 - Décision 21-040 du 23-11-21 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel (3 pages)	Page 24
76-2021-11-23-00007 - Décision 21-041 du 23-11-21 portant subdélégation de signature en matière de conflits entre marins (1 page)	Page 28

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET / CABINET

76-2021-11-22-00001 - Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers à l'occasion de la promotion du 4 décembre 2021 (9 pages)	Page 30
--	---------

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00010

Décision 21-033 du 23-11-21 portant
subdélégation de signature en matière de
compétences départementales non
déconcentrées



Direction

Décision n° 21 – 033 du 23 NOV 2021

portant délégation de signature en matière de compétences départementales non-déconcentrées relatives à la délégation à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1^{er} -

Délégation est donnée à M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint, à M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure, à M. Corentin DUMENIL, responsable du service mer, littoral et environnement marin (SMLEM), à M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service mer, littoral et environnement marin (SMLEM) à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions suivantes :

N°	NATURE DE LA DÉLÉGATION	RÉFÉRENCES
1	MISSION « GENS DE MER – ENIM – PLAISANCE »	
1.1	Conduite de navires : Instruction et validation des titres de navigation déposés sur le portail armateur : permis d'armement (y compris fiche d'effectif minimal) et carte de circulation professionnelle	Arrêté du 24 avril 1942 relatif aux titres de navigation maritime, modifiée Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes

	<p>Instruction et validation du titre initial de francisation et d'immatriculation d'un navire prenant le pavillon français : acte unique de francisation et certification d'immatriculation déposé à la DDTM dont relève le port d'immatriculation futur (guichet unique).</p> <p>Instruction et validation du titre de navigation du navire : carte de circulation.</p>	<p>Décret n° 2017-942 du 10 mai 2017 et arrêté du 4 décembre 2017 relatifs aux permis d'armement.</p> <p>Articles L 5112-1-1 à L 5112-1-3 du code des transports.</p> <p>Arrêté du 29 décembre 1998 relatif à la délivrance des titres pour la conduite en mer des navires de plaisance à moteur,</p> <p>Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisance en eaux maritimes.</p>
1.2	<p>Missions assurées par les services de l'État chargé de la mer pour le compte de l'ENIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - instruction et validation des affiliations des assurés - instruction et validation des enregistrements des services validables pour pension 	<p>Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 relatif à l'organisation administrative et financière de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), modifié,</p> <p>Convention du 7 août 2015 entre le MEDDE et l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), relative à la coopération entre les services de l'État chargés de la mer et les services de l'ENIM pour l'exercice de leurs missions respectives.</p>
1.3	<p>Statut du marin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction et délivrance du livret professionnel maritime - Instruction et validation sur la plateforme de téléprocédures simplifiées des obligations déclaratives : déclarations préalables d'activité pour garantir l'application de règles uniformes en matière de droit du travail, d'effectifs minimaux, de rémunération minimale et de protection sociale à bord des navires pratiquant le cabotage maritime ou réalisant une prestation de service dans les eaux territoriales ou intérieures françaises. 	<p>Décret n° 67-690 du 7 août 1967 relatif à l'exercice de la profession de marin</p> <p>Arrêté du 24 janvier 2007 relatif au livret professionnel maritime</p> <p>Décret n°2014-881 du 1^{er} août 2014 dont les dispositions sont codifiées aux articles R.5561-1 à R.5566-7 du code des transports</p> <p>Arrêté du 4 septembre 2014 relatif à la déclaration d'activité</p>
2	MISSION « ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES DE LA MER ET DU LITTORAL »	
2.1	Saisie des navires, engins de pêche et produits de la pêche	Code rural et des pêches maritimes, livre IX et notamment en ce qui concerne le régime de saisie des navires et des engins de pêche (titre IV du livre IX),
2.2	Licences de capitaines et de patrons pilotes ; présidence de la commission locale de délivrance	Arrêté du 18 avril 1986 fixant les compétences et la composition de la

		mission locale
2.3	Recrutement des pilotes : organisation des concours de pilotage	Arrêté du 26 septembre 1990 portant organisation des concours de pilotage
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
3.1	Distinctions honorifiques : Instruction des dossiers pour la médaille du mérite maritime Instruction des dossiers pour la médaille d'honneur des marins	Décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002 relatif à l'ordre du Mérite Maritime et circulaire du 13 février 2017 relative à l'instruction des candidatures et promotions pour le mérite maritime Loi du 14 décembre 1901 instituant les médailles d'honneur à décerner, par le ministre de la marine, aux marins français après 300 mois de navigation Décret du 13 janvier 1902 relatif à la médaille d'honneur des marins français, modifié

Article 2 -

- Subdélégation de signature est également donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, à :

- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM) ;
- Mme Mélanie DUBART, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM) ;
- Mme Geneviève PHILIPPE-BASTY, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM) ;
- Mme Sylviane COSSARD, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM) ;
- Mme Corinne MICHEL, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM) ;
- Mme Aurélie BLIN, bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM).

à l'effet de signer les documents se rapportant au 1 de l'article 1^{er}.

- Subdélégation de signature est également donnée, dans les limites de ses attributions et compétences, à :

- Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/AIMLP)
- M. Ramazan KARABULUT, chargé de mission affaires nautiques, département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/AIMLP)

à l'effet de signer les documents se rapportant au 2 de l'article 1^{er}.

Article 3 -

- Subdélégation de signature est également donnée, dans la position de cadre d'astreinte de la délégation à la mer et au littoral :

- M. Guy RENAUDIER, chef de projet et adjoint au chef de la mission d'animation de la DISEN (MADISEN),
- Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM),
- Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/AIMLP),
- M. Nicolas PIZANO, chef de l'unité littorale des affaires maritimes (SMLEM/AIMLP),
- M. Guillaume PAIN, adjoint à la responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM).

à l'effet de signer les décisions indiquées au point 2.1 de l'article 1er.

Article 4 -

La décision n° 21-030 du 25 octobre 2021 est abrogée.

Article 5-

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Le directeur départemental des territoires et de la mer

de la Seine-Maritime

~~Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer~~

Jean KUGLER

M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00005

Décision 21-036 du 23-11-21 portant
subdélégation de signature en matière de
marchés publics



Direction

Décision n°21-036 du 23 NOV 2021

portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 20-42 du 15 juin 2020 portant délégation de signature en matière de marchés publics à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.
- Vu l'arrêté préfectoral n° 21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1er :

En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 20-42 du 15 juin 2020 sera exercée par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ou par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

Article 2 :

Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) **inférieurs à 10 000 euros H.T** et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 10 000 euros H. T.** et tous les actes subséquents, à :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Jérôme SAINT CAST, responsable du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au responsable du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la DISEN (DISEN) et adjoint au responsable du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Sébastien ABRIC, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;

- M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Julien LACOGNE, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Florine FOUGY, adjointe du responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Carole LENGRAND, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Fabrice OTERO, directeur projet cité ;
- M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint au responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC).

Article 3 :

Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 5 000 euros H. T.** et tous les actes subséquents :

Pour le Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC), à :

- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) ;
- Mme Dorothée ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT) ;
- M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission au Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT).

Pour le Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM), à :

- M. Matthieu HONORÉ, responsable du Bureau des Milieux Aquatiques et Marins (STRM/BMAM) ;
- M. Nicolas LECLERC, responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau (STRM/BPRE).

Article 4 :

La décision n° 21-026 du 25 octobre 2021 est abrogée.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER

M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00004

Décision 21-037 du 23-11-21 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



Direction

Décision n° 21-037 du 23 NOV 2021

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :

- **ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) ;**
- **ministère de la Cohésion des Territoires (MCTRCT) ;**
- **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA) ;**
- **ministère de l'Intérieur ;**
- **ministère de l'Économie et des Finances.**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 21-030 du 5 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- La convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021.

Article 1 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'État selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 21-030 du 5 mars 2021 susvisé et de la convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021.

Article 2 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux chefs de service et adjoints en matière de dépense ou de recette

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux chefs de service et à leur adjoint désigné en annexe 1, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 3 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider les versements dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS.

Article 4 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint au chef de service (SEA) ;
- M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint au chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;

- M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Julien LACOGNE, chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, chef du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Florine FOUGY, adjointe du chef du Service Territorial de Dieppe (STD),
- Mme Carole LENGAND, cheffe du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la cheffe du Service Territorial du Havre (STH).
- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER).

à l'effet de valider les ordres de mission et de valider les états de frais (constatation de service fait) en matière de frais de déplacement.

Article 5 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Philippe GARRIC, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Lydie PROUET, adjointe au responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Patricia LEFEBVRE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA) ;
- Mme Patricia BULTE, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BDSA).

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire.

Article 6 – La décision n°21-027 du 25 octobre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires et de la mer

de la Seine-Maritime
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean KUGLER

M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

**Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°21-027
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les chefs de service et les adjoints désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
113 – Paysages, eau et biodiversité	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Cyril TEILLET, adjoint du chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH) Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH)
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Sébastien ABRIC, chef du Service Économie Agricole (SEA) M. Arnaud IZABELLE, adjoint au chef de service du Service Économie agricole M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN)
181 – Prévention des risques	M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
203 – Infrastructures et services de transports	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ; M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
205 – Affaires maritimes	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ; M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ; M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;

Programme	Subdélégués
207 – Sécurité et éducation routières	M. Thibaut SARRAZIN, chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Xavier BOULERY, adjoint au chef du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)

**Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°21-027
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables d'unités et agents désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)	M. Élodie BELGHAZI, responsable du Bureau Aides à la construction et à l'Habitat Social, Service Construction Habitat (SCH/BACHS) Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Construction Habitat (SCH/MLHI)
181 - Prévention des risques (PR)	Mme Dorothee ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BRNT) M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission référent mouvement de terrain
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)
206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau Marins et Usages de la Mer, Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM/BMUM)
207 - Sécurité et éducation routières	Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE)
362 - Programme écologie du plan de relance	M. Alexandre HERMENT, chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Cyril TEILLET, chef de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF) Mme Bénédicte MULLER, cheffe du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) M. Jérôme SAINT-CAST, chef du Service Construction et Habitat (SCH) Mme Laure DESFRENNE, adjointe au chef du Service Construction et Habitat (SCH)

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00009

Décision 21-038 du 23-11-21 portant
subdélégation de signature en matière de DML
27



Direction

Décision n° 21-038 du 23 NOV. 2021

portant subdélégation de signature en matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral (DML) de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime dans le département de l'Eure

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- le décret n° 97-156 du 19 février 1997 modifié portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° SCAED-20-69 du 17 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral de la Seine-Maritime à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1^{er} -

En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° SCAED-20-69 du 17 juin 2020 sera exercée par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint, par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ou par M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service mer, littoral et environnement marin (SMLEM).

Article 2 -

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est également donnée aux agents suivants, pour les compétences mentionnées aux articles de l'arrêté préfectoral n° SCAED-20-69 du 17 juin 2020 listés ci-dessous:

- **Mme Corinne COQUATRIX**, responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM), pour les compétences mentionnées aux articles :
 - 1.1 délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur
 - 1.2 agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur
 - 1.3 suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur
 - 1.4 délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur
 - 1.5 suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur

- **M. Samuel MALBET**, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/DAIMLP) et en cas d'absence de M. Samuel MALBET, à **Mme Karine D'ABRIGEON**, adjointe au chef du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/DAIMLP) pour les compétences mentionnées aux articles :
 - 2.1 retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

- **Mme Geneviève PHILIPPE-BASTY**, bureau des marins et usages de la mer (SMLEM/BMUM), pour les compétences mentionnées aux articles :
 - 1.3 suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur
 - 1.5 suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Article 3 - La décision n°21-028 du 25 octobre 2021 est abrogée.

Article 4 -

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-maritime



M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00008

Décision 21-039 du 23-11-21 portant
subdélégation de signature en matière DML 28



Direction

Décision n° 21-039 du 23 NOV. 2021

portant subdélégation de signature en matière d'activités de la délégation à la mer et au littoral (DML) de la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime dans le département d'Eure et Loir

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;
- le décret n° 97-156 du 19 février 1997 modifié portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 23/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'activités DML dans le département d'Eure et Loir à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;

DÉCIDE

Article 1^{er} -

En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 23/2021 du 25 janvier 2021 sera exercée par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint, par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure, ou par M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service mer, littoral et environnement marin (SMLEM).

Article 2 -

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est également donnée aux agents suivants, pour les compétences mentionnées aux articles de l'arrêté préfectoral n° 23/2021 du 25 janvier 2021 listés ci-dessous :

– **Mme Corinne COQUATRIX**, responsable du bureau des marins et usages de la mer, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/BMUM), pour les compétences mentionnées aux articles :

- 1.1 délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur.
- 1.2 agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur.
- 1.3 suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur.
- 1.4 délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur.
- 1.5 suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

– **M. Samuel MALBET**, responsable du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/DAIMLP) et en cas d'absence de M. Samuel MALBET, à Mme Karine D'ABRIGEON, adjointe au chef du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires, service mer, littoral et environnement marin (SMLEM/DAIMLP) pour les compétences mentionnées à l'article :

- 2.1 retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur.

– **Mme Geneviève PHILIPPE-BASTY**, bureau des marins et usages de la mer, pour les compétences mentionnées aux articles :

- 1.3 suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur.
- 1.5 suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

Article 3 -

La décision n° 21-029 du 25 octobre 2021 est abrogée.

Article 4 -

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure et Loir.

Le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-maritime



M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00006

Décision 21-040 du 23-11-21 portant délégation
de signature en matière de gestion du personnel



Direction

Décision n° 21 – 040 du 23 NOV. 2021
portant délégation de signature en matière d'actes de gestion du personnel,
autres que ceux à compétence du préfet

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

VU :

– l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

DÉCIDE

Article 1^{er} -

En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés, par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint et par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Article 2 -

Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

- M. Corentin DUMÉNIL, Responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint au Responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Sébastien ABRIC, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Jérôme SAINT-CAST, responsable du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe au responsable du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- M. Fabrice OTERO, directeur du projet Cité ;

- M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint au responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint au chef du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM),
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Florine FOUGY, adjointe au responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Carole LENGRAND, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Bruno VERMONT, représentant territorial et adjoint à la responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Julien LACOGNE, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au responsable du Service Territorial de Rouen (STR).

sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à signer les actes I.1, I.2, J.3 et J.4 figurant en annexe.

Article 3

La décision n° 21-031 du 28 octobre 2021 autorisant la signature des actes de gestion du personnel, autres que ceux à compétence du préfet, est abrogée.

Le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-maritime



M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ANNEXE

Récapitulatif décision interne « Gestion du personnel »

A – OPA

- A.1 Recrutement et affectation
- A.2 Avancements
- A.3 Mise en cessation progressive d'activité
- A.4 Admission à la retraite et acceptation de la démission
- A.5 Sanctions disciplinaires (avertissements, blâme, mise à pied et licenciement)

B – INDEMNITÉS – PRIMES

Attribution de toutes indemnités et primes spécifiques ou exceptionnelles dans le cadre des réorganisations / restructurations du ministère

C – COMPTES ÉPARGNE-TEMPS

Ouverture et gestion des comptes épargne-temps pour les agents titulaires et non-titulaires

D – RACHAT DE JOURS RTT

Attribution de l'indemnité compensant les jours de repos travaillés

E – ATTESTATIONS

Toute attestation concernant la situation des agents (notamment attestation d'emploi, de rémunération, de perte de salaire, d'attribution d'aides matérielles...)

F – COMMISSIONS – COMITES LOCAUX

Constitution :

- de la commission consultative compétente pour les ouvriers des parcs et ateliers (CCOPA)
- du comité technique (CT)
- du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- du comité local d'action sociale (CLAS)

G – CONVENTIONS DE STAGES

Signature des conventions passées entre un établissement ou un service public et la DDTM pour l'admission de stagiaires pour une période déterminée

H – DÉCISIONS D'INTÉRIM

Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité

I – AUTORISATIONS DE CONDUIRE

- I.1 Signature des autorisations de conduire les véhicules de l'administration
- I.2 Signature des autorisations d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service

J – ORDRES DE MISSION

- J.1 Ponctuels internationaux
- J.2 Temporaires et permanents pour les chefs de service
- J.3 Permanents pour les agents des catégories A, B et C
- J.4 Temporaires pour les agents des catégories A, B et C

Direction départementale des territoires et de la
mer de la Seine-Maritime

76-2021-11-23-00007

Décision 21-041 du 23-11-21 portant
subdélégation de signature en matière de
conflits entre marins



Direction

Décision n° 21-041 du 23 NOV. 2021

portant délégation de compétence du directeur départemental des territoires et de la mer

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

Vu

- le code des transports, notamment son article L. 5542-48 ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles notamment ses articles 3 et 14 ;
- le décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs notamment son article 2.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Reçoivent délégation de compétence pour procéder aux tentatives de conciliation entre les marins, à l'exception du capitaine, et leurs employeurs, sur tout différent qui peut s'élever à l'occasion de la formation, de l'exécution ou de la rupture d'un contrat de travail conclu entre un marin et son employeur :

- **M. Corentin DUMÉNIL**, responsable du Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;

- **M. Samuel MALBET**, adjoint à la responsable du service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;

- **Mme Corinne COQUATRIX**, responsable du Bureau des Marins et Usages de la Mer au service Mer, Littoral et Environnement Marin de la DDTM 76 (BMUM/SMLEM).

Article 2 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 3 : La décision n° 21-032 du 28 octobre 2021 est abrogée.

Le directeur départemental des territoires et de la mer
de la Seine-Maritime

M. Jean KUGLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2021-11-22-00001

Arrêté portant attribution de la médaille
d'honneur des sapeurs-pompiers à l'occasion de
la promotion du 4 décembre 2021

Arrêté

portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du Code des Communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux et notamment les conditions d'ancienneté requises pour l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019, portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

À l'occasion de la promotion du 4 décembre 2021,

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon GRAND OR est décernée à :

M. Xavier	CAUDRON	Sergent honoraire de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Gournay-en-Bray
M. Nicolas	CIVES	Lieutenant 1 ^o classe de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Lillebonne
M. Jean-Marc	DIEVAL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Les Prés Salés
M. Pascal	FIRMIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M. Rémy	NOEL	Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Sotteville-lès-Rouen
M. Olivier	PATIN	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M. Didier	PLANQUAIS	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Bruno	TUNCQ	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
----	-------	-------	---	--------------

Article 2° : La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon OR est décernée à :

M.	Frédéric	AMELINE	Lieutenant 1° classe de sapeurs-pompiers professionnels	Gpt Prévision Ouest
M.	Christophe	ANDRE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gournay-en-Bray
M.	Blaise	ANDRIEU	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Sotteville-lès-Rouen
Mme	Nathalie	BELLENGER	Sergente-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Valmont
M.	Romuald	BOUCHER	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Cailly
M.	Stéphane	BOUGON	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Canteleu
M.	Christophe	CANHAN	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Valery-en-Caux
M.	Baudoin	CANU	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Offranville
M.	Laurent	CHRISTOPHE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Grandcourt
M.	Christophe	CODRON	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Aubin-lès-Elbeuf
M.	Éric	CRAMOISAN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Philippe	DEFRESNE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Fécamp
M.	Stéphane	DELAHAYE	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Dieppe
M.	Régis	DEMAREST	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Fécamp
M.	Frédéric	DESENCLOS	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Gaillefontaine
M.	Éric	DIDOT	Commandant de sapeurs-pompiers professionnels	Gpt Opérations
M.	Fabien	DOLE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Gpt Prévention Ouest
M.	Sébastien	DORAY	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Thomas	DOURVILLE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Canteleu
M.	David	DUCROIX	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Les Prés Salés
M.	Joseph	DUVAL	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Grandcourt
M.	Ludovic	FERVIN	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Doudeville
M.	Laurent	FONTAINE	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Gournay-en-Bray
M.	Philippe	GILLES	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Luneray
M.	Laurent	GRUMETZ	Lieutenant 1° classe de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gournay-en-Bray
M.	Stéphane	HAREL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud

Préfecture de la Seine-Maritime
 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
 Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Vincent	HELLO	Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels	Gpt Prévision Ouest
M.	Marc	HOULLET	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Luneray
M.	Christophe	LABOULAIS	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Dieppe
M.	Christophe	LECANU	Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Blangy-sur-Bresle
M.	Franck	LECHEVALIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
M.	Romuald	LECOINTRE	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Notre-Dame-de-Gravenchor
Mme	Caroline	LEGRAND	Caporale-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Bailly-en-Rivière
M.	Nicolas	LEPAGE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Laurent	LESUEUR	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Canteleu
M.	Richard	LEVARAY	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Fécamp
M.	Sébastien	LIMARE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Tôtes
M.	Richard	MAHIEU	Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Frédéric	MAHIEU	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Bacqueville-en-Caux
M.	Jérôme	MAUGER	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Philippe	MENIVAL	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Grandcourt
M.	David	OMONT	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Michaël	RICQUIER	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
M.	Emmanuel	TRANEL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	Franck	VAN DE WALLE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
M.	Éric	VOISIN	Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Envermeu

Article 3^e : La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon ARGENT est décernée à :

M.	Mickaël	ANSELIN	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Buchy
M.	Jérémie	AROD	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Yvetot
M.	Vincent	AVRIL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	CTA-Codis
Mme	Julie	BAILLEUL	Sergente-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Edouard	BARBIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Yannick	BEAUR	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Matthieu	BERTHAUT	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Cyril	BOUCHEDDA	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Buchy
M.	Nicolas	BOULANGER	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Sotteville-lès-Rouen
Mme	Emmanuelle	BOUTIGNY	Adjudante-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Criel-sur-Mer
M.	Richard	BRUNEL	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Criel-sur-Mer
M.	Jean-Luc	CARPENTIER	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
Mme	Angéline	COLLET	Sergente de sapeurs-pompiers professionnels	Cis-Le Havre Sud
M.	Sébastien	CONSEIL	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Anthony	CORNET	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Envermeu
M.	Alphonse	CRAVO	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	CIS Franqueville-Saint-Pierre
M.	Damien	DEFRANCE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Luneray
M.	Nicolas	DENOITTE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Cyril	DUGAUTHIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	Hugués	DUPLESSY	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Frédéric	DURRIEU	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
M.	Christophe	FETRE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M.	Philippe	FLEURY	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Goderville
Mme	Valérie	FOUQUAY	Caporale-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Nicolas	FRADET	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Xavier	GUERIN	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Dany	HAUGUEL	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Yvetot
M.	Samuel	HURE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Angerville-l'Orcher
M.	Nicolas	JOLLY	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Luneray
M.	Gaël	LAVENU	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Yvetot
M.	Nicolas	LEFRANÇOIS	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Alban	LEJEUNE	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	CTA-Codis
Mme	Marjorie	LEROY	Sergente-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Lillebonne
M.	Arnaud	LEVASSEUR	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Dieppe
M.	Cyrille	LOT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
M.	David	LUYPAERT	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Valery-en-Caux
M.	Guillaume	MARAIS	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
Mme	Elodie	MAUGOURD	Adjudante honoraire de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Lillebonne
Mme	Cédrine	MELLIER	Adjudante-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
M.	Sylvain	MILLE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Yvetot
M.	Patrick	MODESTE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	Frédéric	OUVRIL	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Auffay
M.	Nicolas	OUVRIL	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Auffay
M.	Guillaume	PAINSEC	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Incheville
M.	Jean-Noël	PASSANI	Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Dieppe
M.	David	PHILIPPE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Buchy
M.	Xavier	PICARD	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M.	Jean-Christophe	POTTEVIN	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Alexandre	POULEAU	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Buchy
M.	Sébastien	PREVOST	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Notre-Dame-de-Gravenchon
M.	Steve	QUILBEUF	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Arnaud	REMOUSSIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Doudeville
M.	Adrien	RIBON	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Yohann	SERGENT	Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Alexandre	SICART	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Julien	SUARD	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Offranville

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Vincent	TASSERIE	Lieutenant 2 ^o classe de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Dieppe
M.	Jean-Luc	TESSIER	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Le Havre Nord
M.	Sébastien	THUEUX	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Les Prés Salés
M.	Éric	TIRELLE	Commandant de sapeurs-pompiers professionnels	Gpt Opérations
M.	Benoit	VIELLE	Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Foucarmont
M.	Arnaud	VOISIN	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Offranville

Article 4^e : La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon BRONZE est décernée à :

M.	Mickaël	ALLAIS	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Buchy
M.	Kévin	ANTOINE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	CTA-Codis
M.	Olivier	BACHELET	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Buchy
M.	Damien	BEATRIX	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
Mme	Marion	BENOIT	Sergente-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M.	Benoit	BERTHE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	Alexandre	BROCOURT	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
Mme	Precilia	BRUNEL	Caporale-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Criel-sur-Mer
M.	Corentin	CACHEUX	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Offranville
M.	Vincent	CASSARD	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Le Havre Nord
M.	Anthony	CASTIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Criquetot-l'Esneval
M.	Bastien	CERTAIN	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Ludovic	CHEVALIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Yerville
M.	Florian	CRESENT	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Longueville-sur-Scie
M.	Urbain	DASYLVA	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
Mme	Valery	DEHAIS	Caporale-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Angerville-l'Orcher
Mme	Manon	DIOLOGENT	Caporale-Chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Tôtes

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Nicolas	DODELIN	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Criquetot-l'Esneval
M.	Grégory	DOVIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M.	Antoine	DUHAMEL	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Servaville
Mme	Stéphanie	DUQUESNE	Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Yvetot
M.	Yohann	DURIEU	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M.	Herve	DUTILLOY	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Foucarmont
M.	Julien	ENGEL	Sapeur 1 ^o classe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Grandcourt
M.	Josselin	ESNAULT	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Jean	FERE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Vaast-d'Equiqueville
M.	Kevin	FERON	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Offranville
M.	Jérémy	FOLLIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Luneray
M.	Matthieu	FOLLOPPE	Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Héricourt-en-Caux
M.	Sébastien	FOSTIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Neufchâtel-en-Bray
Mme	Anaïs	FRANÇOIS	Sapeure de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Arques-la-Bataille
M.	Clément	GILLARD	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	William	GOMIS	Sapeur 1 ^o classe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Gambetta
Mme	Aziliz	GRAFFET	Caporale de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
M.	Yves	GRANDIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Doudeville
M.	Benjamin	GUERARD	Sapeur de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
M.	Anthony	GUILBERT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Servaville
M.	Gaëtan	HAUDECOEUR	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Vaast-d'Equiqueville
M.	François	HERVIOU	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Florian	JILLET	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Fécamp
M.	François	JOUANNE	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Christophe	LAZARO	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Loïc	LE DREZEN	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Damien	LE QUERE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Jason	LE ROUX	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta
Mme	Anaïs	LEAL	Sergente de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Maxime	LEBLANC	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
M.	Mickaël	LECRAS	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Servaville
M.	Patrick	LEFEBVRE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Auffay
M.	Vincent	LEGRAND	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Benoît	LELLIG	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Pierre	LEQUESNE	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Valery-en-Caux
M.	Nicolas	LEROY	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis St-Valery-en-Caux
M.	Jocelyn	LESUEUR	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Montivilliers
M.	Maxime	LETELLIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Offranville
M.	Christopher	LINTOT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Grandcourt
M.	Mathieu	LOUVET	Caporal de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Notre-Dame-de-Gravenchon
M.	Ludovic	MALLET	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Pavilly
M.	Thomas	MARAGE	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Sotteville-lès-Rouen
M.	Matthieu	MARCHAND	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Notre-Dame-de-Gravenchon
M.	Clément	MAREST	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	Corentin	MASURIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Auffay
M.	Jérôme	MORIN	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Gournay-en-Bray
M.	Kevin	OBEISSART	Sapeur 1 ^o classe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Goderville
M.	Nathan	OGEZ	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Sotteville-lès-Rouen
M.	Alexis	PANCHOUT	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Goderville
Mme	Delphine	PASQUER	Caporale-chef de sapeurs-pompiers professionnels	CIS Gambetta
M.	Sylvain	PORET	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Gambetta

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr

M.	Maxime	PREVERT	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Rouen Sud
M.	Maxime	ROYER	Sapeur de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Nord
M.	Mathieu	SCREVE	Sergent de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
Mme.	Céline	SERY	Caporale-cheffe de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Luneray
M.	Gaëtan	SIMEON	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Tôtes
M.	Jason	SINAEVE	Caporal de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Charles	SOULAS	Sergent de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux
M.	Franck	SUTERA	Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Le Havre Sud
M.	Maxime	TCHANGOU	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Tôtes
M.	Vincent	TONDELIER	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Yvetot
M.	Julien	TOUTAIN	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Auffay
M.	Alaric	VAXELAIRE	Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	Cis Canteleu
M.	Christophe	VIVANT	Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires	Cis Forges-les-Eaux

Article 5°: Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le

22 NOV. 2021



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-decorations@seine-maritime.gouv.fr